

**Service émetteur :**

DIRECTION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN SANTÉ  
DIRECTION ADJOINTE QUALITÉ ET PILOTAGE  
DÉPARTEMENT QUALITÉ ET DROITS DES USAGERS

Rennes, le 21/08/2023

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

à

Monsieur le Président  
EHPAD RESIDENCE LE CLOS HEUZE  
1 avenue du stade  
22630 EVRAN

**Objet :** Inspection de l'EHPAD, Résidence le Clos Heuzé à EVRAN.

**P. J. :** 1 tableau

**Réf. :**

Lettre recommandée avec accusé de réception n° *LC16875767443*

Monsieur le Président,

Comme suite à mon courrier en date du 14 juin 2023 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD, Résidence le Clos Heuzé à EVRAN, réalisée au mois d'avril 2023.

En conséquence je vous notifie les décisions formulées dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés et à améliorer la gouvernance de l'établissement.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite aussi à suivre les recommandations formulées dans le tableau 2 ci-joint.

Je vous demande de retourner à l'ARS, Délégation Départementale des Côtes d'Armor, 34 Rue de Paris, 22021 Saint-Brieuc, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courront à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces injonctions et ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Elise NOGUERA

La Directrice générale

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

